



APE : « refonder la politique commerciale et de développement de l'Union européenne »

Dans un [rapport d'information](#) présenté le 2 décembre à la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale française, les députés Hervé Gaymard et Jean-Claude Fruteau appellent à « aller au-delà des Accords de partenariat économique (APE) pour refonder la politique commerciale et de développement de l'Union européenne ». Revenant sur le « modèle de coopération » des conventions de Lomé, basé sur une vision des relations Nord-Sud combinant préférences commerciales sur le marché européen, soutien budgétaire et aide au développement aux pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), le rapport qualifie de « rupture » l'adoption de l'Accord de Cotonou en 2000. Selon les auteurs, cet accord a progressivement délaissé la dimension développement de la relation Union européenne-ACP pour se focaliser sur les questions commerciales et la mise en place, via les APE, de zones de libre-échange entre les six blocs ACP et l'Europe. « S'enfermer dans le radicalisme prôné par la pensée « libre-échangiste » c'est, d'une part, nier les réalités et les besoins des peuples et, d'autre part, entretenir des asymétries qui, si elles s'aggravent encore, pourraient se transformer en sources de tensions majeures » explique M. Fruteau. Tant dans leur contenu que dans leur forme, caractérisées par le manque de dialogue, les négociations des APE sont selon les auteurs vouées à l'échec. Deux ans après la date butoir de leur signature – le 31 décembre 2007 – les négociations ont seulement abouti pour la région des Caraïbes et pour certains pays et groupes de pays qui se sont dissociés de leur configuration régionale pour parapher des accords intérimaires et partiels. Les désaccords sont tels qu'il existe désormais « un malaise profond qui caractérise les relations entre l'Union européenne et les pays ACP » souligne Hervé Gaymard.

Dans ce contexte, le rapport suggère des Accords de partenariat de développement économique et commercial (APDEC) qui assureraient la cohérence des politiques de développement et commerciale de l'Union européenne, le volet commercial conservant en particulier un principe de « traitement plus favorable » pour les pays ACP basé sur l'asymétrie dans l'ouverture des marchés et sur des clauses de sauvegardes améliorées. Pour les auteurs, ces accords assureraient une véritable intégration régionale et accompagneraient le développement grâce à des engagements financiers européens à long terme, favorisant notamment la transition fiscale dans les régions ACP. La sécurité alimentaire doit, selon eux, être une priorité. Elle peut être favorisée par une approche fondée sur une libéralisation flexible et régulée des échanges, l'adoption de « clauses de sauvegarde pour motif alimentaire » et un soutien aux capacités productives des ACP. Le rapport est favorable à la mise en place de mécanismes régulateurs de la production agricole comme les instruments contra cycliques et appelle à des partenariats renforçant les politiques agricoles régionales des ACP. Les auteurs plaident également pour « une action européenne et internationale pour permettre aux pays en développement de s'opposer à l'emprise de pays étrangers sur les terres agricoles ».

La Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a adopté une proposition de résolution à l'adresse de l'Union européenne reprenant les principales conclusions du rapport.

Les prix des denrées agricoles augmentent, mais une nouvelle crise n'est pas envisagée

Dans son rapport « Perspectives alimentaires », publié le 9 décembre, l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) constate un « mouvement ascendant » des prix mondiaux des denrées alimentaires, dans des proportions toutefois moindres que celles de l'année 2008 pendant laquelle ces prix avaient culminé à des niveaux records. Au mois de novembre 2009, la valeur de l'indice composite des prix alimentaires de la FAO était près de deux fois supérieure à celles enregistrées « la plupart du temps », mais largement en-deçà du pic atteint en juin 2008. « Des stocks satisfaisants et de bonnes perspectives de production réduisent le risque d'une flambée des prix au cours des six prochains mois » a indiqué M. Hafez Ghanem, le sous-directeur général de la FAO. Ainsi, la production mondiale de céréales en 2009 devrait avoisiner 2 200 millions de tonnes ; les prix du marché international restant fermes mais inférieurs aux records de 2008. L'index des prix de la FAO sur le marché de la viande affichent des valeurs en retrait de 10% par rapport au niveau moyen de 2008. Celui des produits laitiers a lui connu une progression de 80% par rapport à sa valeur du début de l'année 2009. Quant aux agro-carburants, dont la forte demande avait été l'un des facteurs aggravants de la crise, « leur taux de croissance s'est ralenti d'une année sur l'autre bien qu'ils soient toujours l'une des principales locomotives du marché » analyse le rapport.

Sources : AFP, FAO, Assemblée Nationale (France), Le Figaro.